

## Règlement intérieur du Cyclo-Club Montcaretois

**Article 1** - Tous les mercredis et samedi après-midi, le club propose à ses licenciés un parcours d'environ 15 km et plus en hiver et à mesure que les jours s'allongent les parcours pourront aller de 50 à 100 km et plus. Un aménagement par grande chaleur et prévu le matin sans revenir à l'après-midi du 1 juin au 1 septembre suivant la météo du moment.

**Article 2** - Une sortie sera automatiquement annulée, lorsque les conditions de sécurité ne seront pas réunies, notamment en cas de visibilité réduite (brouillard, pluies diluviennes) ou de chaussées glissantes (neige, verglas). Les cyclos qui passent outre à cette décision s'engagent de leur plein gré et le club décline toutes responsabilités consécutives à un accident éventuel. Lorsque nous rencontrons en route ces mêmes mauvaises conditions, la prudence s'impose et il est conseillé de rebrousser chemin.

**Article 3** - Nous sommes des cyclotouristes et les sorties du Cyclo-club Montcaretois sont considérées comme des promenades : prudence et discipline sont de rigueur. Les participants devront impérativement se conformer au code de la route (ne pas rouler plus de deux de front - s'arrêter à un stop, un feu tricolore, etc.).

**Article 4** - L'âge des effectifs s'échelonnant de moins de 18 ans, accompagné des parents à 70 ans et plus, nous vous proposons trois groupes afin que chacun puisse choisir et trouver plaisir à rouler en fonction de ses possibilités et de sa forme du moment.

Un premier groupe où les cyclotouristes qui peuvent rouler à un bon rythme.

Un deuxième groupe où la moyenne n'est pas le critère principal tout en faisant sensiblement la même distance.

Un troisième groupe (Débutants) qui réalisent une distance plus courte, à une allure plus modérée afin que tous les cyclotouristes puissent trouver leur plaisir.

Cette organisation permet à toutes et tous de pratiquer notre sport sans la moindre contrainte de suivre à tout prix pour rester dans le groupe, de se faire lâcher au bout de quelques kilomètres et de se décourager à pratiquer notre sport.

En outre cette organisation permet de respecter la chartre du cyclotourisme, «On part ensemble, on rentre ensemble».

Ce qui n'est évidemment pas possible dans un groupe de niveaux différents et, en plus, qui pénalise tout le monde. Chaque groupe a son responsable.

L'horaire de départ et le lieu de rendez vous sont identiques pour tous les cyclotouristes.

Tout le monde part ensemble et roule les premiers kilomètres groupé, en respectant l'allure des plus lents, en les laissant prendre la tête du groupe.

(Sous la direction de chaque responsable, les groupes se forment.)

**Article 5** - Le comité peut prononcer l'exclusion d'un adhérent pour non respect des statuts ou règlement, mauvaise tenue, indignité, en général pour s'être conduit de façon à discréditer l'association.

**Article 6** - Les discussions politiques, religieuses, personnelles, les jeux ou formations de groupes pouvant porter atteinte à l'association etc., sont formellement interdites.

**Article 7** - Le port du casque est obligatoire lors de toutes les sorties. Les départs matinaux où lorsque la visibilité est insuffisante, un éclairage complet ainsi qu'un gilet fluorescent sont exigés, nous devons voir et être vus.

**Article 8** - Les mineurs non accompagnés d'un adulte responsable ne seront pas acceptés.

**Article 9** - Tout incident technique (matériel ou crevaison) entraîne forcément l'arrêt du cyclo, les membres du groupe l'entourant s'engagent à l'attendre et à l'aider en signe de sympathie et de solidarité (ne pas oublier de se ranger sur le bas coté sans gêner la circulation).

**Article 10** - Tout membre du club sera systématiquement licencié à la fédération française de cyclotourisme. Les licences autres ne sont pas admises lors de nos sorties, sauf sur invitation d'un membre du club (trois sorties) Les adhérents d'un autre club devront impérativement être licenciés à la fédération française de cyclotourisme, photocopie de leur licence doit être jointe à leur demande d'adhésion. (Carte adhérent)

**Article 11** - En cours d'année tout nouvel arrivant au club devra obligatoirement prendre sa licence après trois sorties maximum avec le club. Les cyclos qui adhèrent pour la 1 ère fois à la fédération française de cyclotourisme (FFCT) doivent produire un certificat médical de << non contre indication à la pratique du cyclotourisme et à renouveler tous les cinq ans ou tous les ans selon la licence>>.

**Article 12** - Rappel sur les limites de la licence mini-braquet et petit braquet de cyclotourisme.

C'est deux licences de cyclotourisme délivrée par la FFCT (certificat médical tous les 5 ans) couvre la pratique du cyclotourisme et exclus la pratique de la

compétition et des épreuves cyclosporatives (épreuve avec notion de route protégée, moyenne, classement etc.) Si vous désirez participer à des cyclosporatives, nous vous conseillons de prendre la licence grand-braquet (vélo sport), cette licence permet aux adhérents ayant une pratique plus sportive de s'inscrire à des événements tels que les cyclosporatives en dehors de la FFCT. Un certificat médical sera obligatoirement fourni tous les ans.

Il faut enfin savoir que la Responsabilité Civile personnelle est susceptible de refuser d'intervenir si nous causons un sinistre vis à vis d'une autre personne lors de la pratique de sport en groupe.

**Article 13** - Lors de l'inscription d'un membre au club, un exemplaire de ce règlement lui sera systématiquement remis. Le fait de participer aux sorties club implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Président

La Secrétaire